INTERVENTION DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)





ACTION DE PRÉVENTION DU SST

En tant qu'acteur de prévention, le SST est un appui pour relayer auprès de ses collègues les messages et les consignes de prévention transmis par son employeur, ainsi que les gestes barrières communiqués par le Gouvernement :



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

ACTION DE SECOURS DU SST

Afin de respecter l'obligation d'assistance à personne en danger, il incombe au SST de continuer à prendre en charge les victimes d'accident, selon les consignes de secours applicables dans l'entreprise, en respectant les recommandations suivantes :

1

APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Limiter si possible les contacts avec la victime
- · Tousser ou éternuer dans son coude
- Ne pas se toucher la bouche, le nez ou les yeux

2

SE PROTÉGER PAR DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE MIS À DISPOSITION PAR SON EMPLOYEUR

- · Gants à usage unique
- Lunettes de protection
- Masque chirurgical

INTERVENTION DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



DANS TOUS LES CAS : RENFORCER LES MESURES D'HYGIÈNE APRÈS L'INTERVENTION

STOP AU COVID-19

- Retirer et jeter les équipements de protection à usage unique dans un sachet de déchets de soin (à éliminer selon le protocole en place dans l'entreprise)
- Bien se laver les mains après le retrait des gants (en suivant les conseils donnés) avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique pendant au moins 40 secondes. S'essuyer dans une serviette à usage unique et la jeter dans une poubelle fermée
- Veiller à ce que toutes les surfaces et/ou matériels touchés pendant l'intervention soient nettoyés et désinfectés.

Face à une victime consciente

Face à une victime consciente présentant des symptômes liés au Covid-19 (sensation de fièvre, fatigue, maux de tête, courbatures, toux, maux de gorge, gêne respiratoire) Suivre la procédure de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques établie par l'entreprise

- Appliquer les conduites à tenir et dispenser les gestes de 1^{er} secours en conformité avec le plan d'intervention du SST (INRS)
- Isoler la personne dans la pièce dédiée, lui fournir un masque si disponible, respecter la distance de 1 m
- Mettre un masque si disponible
- En cas de signes graves (difficulté à respirer, à parler), alerter les secours (15), si l'envoi des secours est décidé par le 15, organiser l'accès des secours
- En l'absence de signes de gravité (pas de malaise et pas d'essoufflement notamment), appeler le médecin du travail ou son médecin traitant. Si confirmation d'absence de signes graves, mettre en œuvre la procédure du retour à domicile du salarié
- Après la prise en charge de la personne, suivre les consignes établies par l'entreprise, dans le cadre du suivi des salariés qui ont été au contact de la personne symptomatique

Face à une victime inconsciente, qui respire

• Lors de la vérification de la respiration, le SST ne bascule pas la tête de la victime, regarde si le ventre et/ou la poitrine de la victime se soulèvent, il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche et du nez de la victime, la victime est laissée allongée sur le dos, ne pas la mettre en PLS



Face à une victime inconsciente, qui ne respire pas

- Mettre en œuvre la réanimation en effectuant les compressions thoraciques, utiliser le défibrillateur si disponible (se tenir au pied de la victime lors de l'envoi du choc) et si possible placer un tissu, une serviette sur la bouche et le nez de la victime avant de faire les compressions thoraciques
- Ne pas faire de bouche à bouche, sauf si enfant ou nourrisson ou si la victime vit sous le même toit que le SST



www.opsat.fr infocoronavirus@opsat.fr